

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BIREUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 MARS

UNE SÉANCE De la F. : M. : Toulousaine

(EXÉCUTION DE VILLUSTRE MASCARAS)

Lisez ce procès-verbal, c'est « un beurre ».
Vous connaissez l'histoire ?

Mascaras était l'un des employés de la mairie de Toulouse prévenus de « modifications » dans les scrutins et les listes électorales et qui passaient, la semaine dernière, devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne.

Ces messieurs furent acquittés. Pourquoi ? On ne le saura jamais. Toutefois, la loge maçonnique de Toulouse, dont Mascaras était l'un des plus brillants ornements, l'avait, dès les premières rumeurs, banni de son sein suivant la formule qui suit :

« L'an de la vraie lumière 3891 et le 23 du onzième mois, à huit heures et demie du soir, la R. L. la Parfaite Harmonie a ouvert ses travaux sous le maillet du F. : Noël, Vénérable, aidé au Midi du F. : Tranier, premier surveillant, au Nord du F. : Barreau, deuxième surveillant. Le F. : Darnaud, Or. : est assis au banc de la loi, la Constitution est ouverte devant lui ; le F. : Valats, sect. : tient le pinceau d'Arch. : pour tracer l'esquisse des travaux du jour. »

L'ordre du jour appelle le jugement de la plainte portée par le F. : Lavit contre le F. : Mascaras.

« Le F. : Mascaras s'assied en J et le F. : Lavit en B ; ils déclarent tous les deux ne pas vouloir se faire assister d'un défenseur.

« Le Vénérable rappelle brièvement les devoirs maçonniques et la pénible nécessité où se trouve l'At. : d'être obligé de juger un de ses membres ; il invite les FF. : au recueillement et les engage à peser avec conscience la valeur des documents qui seront soumis, la défense du plaignant, celle de l'inculpé ; il les prie de demander les éclaircissements qu'ils jugeront convenables afin d'éclaircir entièrement leur religion et leur conviction afin de pouvoir rendre ensuite en toute connaissance, avec impartialité mais avec fermeté, un verdict juste et qui devra être exempt de toute considération humaine.

« De la justice, mais pas de faiblesse ! »

Le dossier de l'accusé Mascaras est déposé sur le bureau.

Mais le Frère orateur (le F. : O. :) expose que la faiblesse de sa vue ne lui permet pas de donner lecture des pièces et prie le F. : secrétaire de le suppléer.

Cette lecture terminée, le F. : Mascaras a la parole pour sa défense.

Le procès-verbal constate que sa tenue est absolument indécente.

« Aux Francs-Maçons, il fait un geste de défi.

« Le Vén. : l'arrête et lui fait observer que son attitude et son langage sont loin d'être convenables : il est d'usage dans les temples d'être poli et de dire « mes F. : » en s'adressant aux membres de l'Ordre présents.

« Pendant cette fraternelle admonestation, le F. : Mascaras siffle et a l'air de se moquer de l'assistance.

« Le F. : Gouzy, en termes énergiques, le rappelle aux sentiments des plus élémentaires convenances.

« Le F. : Mascaras prend la parole pour sa défense, mais au lieu de répondre aux chefs d'accusation dont il est l'objet, il profite de sa situation pour vomir l'insulte et la calomnie sur les F. : morts, sur les absents, sur les prof. : Son attitude et son langage haineux, violent, le font rappeler à l'ordre plusieurs

fois ; mais les rappels à l'ordre dont il est l'objet ne modifient ni son attitude, ni son langage, qui devient trivial et ordurier ; tous les assistants sont indignés ; un haut-le-cœur s'empare de tous les F. : présents. Dans sa défense, il veut discuter les faits qu'il ne peut nier, il a le cynisme de déclarer que cela lui était permis.

« Il reconnaît avoir reçu de l'argent du F. : Constans et avoir, à cette occasion, fait la noce à Paris avec sa maîtresse.

« Il conteste seulement le chiffre de 500 fr.

« Il reconnaît s'être servi de l'argent de la Société de la Libre-Pensée, dont il avait la garde, mais ce n'est pas un crime puisque son père a remboursé. Il ne conteste pas les vols à la mairie.

« Après cet avertissement en terminant la plaidoirie devant plus de 100 F. : présents, qui tous se lèvent pour lui demander raison de cette dernière infamie, il quitte le Temple, non sans menacer du revolver ceux qui l'entourent. »

Le tumulte est à son comble, mais après la sortie de Mascaras, le calme se rétablit, et personne ne demandant plus la parole, les débats sont clos.

C'est l'heure du verdict.

« Le F. : plaignant couvre le Temple.

« Le Vén. : pose successivement les diverses questions indiquées par la Constitution. Sur la première question :

« Le F. : Mascaras est-il coupable des faits dont il est accusé ?

« Savoir : 1° Vols au Cercle radical, à la Loge, à la Libre-Pensée, à la mairie ;

« 2° Médisance, mensonge et calomnie ;

« 3° Inconduite avec une jeune personne confiée à sa garde et à sa loyauté ?

« L'At. : répond oui par 18 voix et 4 bulletins blancs sur 49 votants,

« Sur la 2^e question : Les faits reprochés au F. : Mascaras constituent-ils un délit maçonnique ? L'At. : répond oui à l'unanimité de 49 votants.

« Sur la 3^e question : A quelle classe appartient le délit ? 18 voix le déclarent de 4^e classe et 2 voix de 2^e classe.

« Sur la question : Y a-t-il lieu de lui accorder les circonstances atténuantes ? 19 voix répondent non sur 49 votants.

« Lecture est donnée du jugement, après la rentrée du F. : plaignant, l'inculpé ayant quitté les parvis. »

Voilà ce qu'on pourrait appeler un joli « coup du lapin » pour la franc-maçonnerie. Mais bah ! ces messieurs ne sont pas si susceptibles qu'ils le paraissent et leur assise s'est tenue pour la forme. Ils sont tellement élastiques de conscience et de dignité qu'ils rebondissent sous le coup de pilon de l'indignation publique. Du reste, les escarbouillements ne leur déplaisent pas : comme le caoutchouc, ils gagnent en étendue ce qu'ils perdent en hauteur.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 20 mars 1895

Le budget

M. Gendre développe un amendement tendant à ramener à 5 fr. l'impôt sur les vélocipèdes, comme pour les voitures à deux roues, au lieu de les taxer à 10 fr.

L'amendement n'est pas adopté.

M. J. Bourgeois développe un amendement ainsi conçu :

« Le droit d'enregistrement (loi des 23 août et 31 décembre 1873) de 10 0/0 sur le montant de la prime d'assurance contre l'incendie est remplacé par un droit de 8 centimes par 1,000 fr. sur la valeur assurée. »

A la majorité de 393 voix contre 132, l'amendement est adopté.

M. Gendre développe un amendement tendant à frapper de l'impôt les annonces de journaux.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Charruyer développe un amendement ainsi conçu : « A titre d'indication en vue de la taxe de consommation des sels, réduire à 5 fr. cette taxe fixée à 10 francs par 100 kilogs par la loi du 31 décembre 1848. »

A la majorité de 260 voix contre 183, l'amendement n'est pas adopté.

M. Etienne développe un amendement demandant la suppression, à partir du 1^{er} septembre 1895, des droits de douane et d'octroi de mer perçus sur les marchandises expédiées de France en Algérie et qui seront réexpédiées au-delà de la zone douanière établie en Algérie.

L'amendement est adopté.

M. Etienne développe un amendement demandant qu'à partir du 1^{er} juillet 1895, les droits de statistiques perçus sur les marchandises expédiées de France en Algérie, et d'Algérie en France, soient supprimés à partir de cette date.

M. Gauthier de Clagny demande qu'on étende aux vieillards hospitalisés le bénéfice de la vente à prix réduit du tabac à priser et à chiquer qu'on a accordé aux soldats pour le tabac à fumer.

L'amendement est adopté par 272 voix contre 219.

M. Rabier développe, sur l'article 38, un amendement tendant à élever de 10 millions le produit de la taxe 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières.

Puis il consent à réduire à 4,000 francs le chiffre de son amendement, à titre d'indication.

L'amendement, ainsi modifié, est adopté.

Sur l'article 65, M. Leydet (pension de retraites ouvrières) propose d'en étendre la disposition à tous les citoyens français sans ressources à partir de l'âge de 70 ans.

Avant de passer au vote de l'ensemble, M. Le Gavrian déclare au nom de la droite que lui et ses amis ne voteront pas le budget.

M. L'abbé Lemire déclare qu'il votera contre le budget.

L'ensemble du budget de 1895 mis aux voix est adopté par 433 voix contre 75.

La Chambre fixe sa prochaine séance à jeudi 28.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Le Conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Étaient présents : le général Zurlinden, ministre de la guerre, qui est le second président du Conseil ; le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, vice-président du Conseil ; le général de Boisdeffre, chef d'état-major général, rapporteur ;

Les généraux Billot, de Cools, de Négrier, Jamont, Coiffé, inspecteurs d'armée ; Caillet, commandant du 10^e corps d'armée, et de Viel d'Espeuilles, chef du 13^e corps, membres du Conseil supérieur.

M. Ribot, président du conseil des ministres, et l'amiral Besnard, ministre de la marine, ont assisté aussi aux délibérations du Conseil.

La réunion a eu lieu dans le salon où se tient d'ordinaire le conseil des ministres.

C'est à neuf heures précises que le Président de la République a ouvert la séance, qui a duré jusqu'à midi moins cinq.

Les généraux étaient tous en tenue de ville.

La loi sur les congrégations

Voici le texte voté des articles 4 à 11 de la loi des finances concernant les congrégations religieuses :

« Art. 4. — Le droit d'accroissement établi par les articles 4 de la loi du 28 décembre 1880 et 9 de la loi du 29 décembre 1884 est converti en une taxe annuelle et obligatoire sur la valeur brute des biens, meubles et immeubles possédés par les congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non et par les autres sociétés et associations désignées dans les lois précitées.

« Ne sont pas soumis à la taxe les biens acquis avec l'autorisation du gouvernement en tant qu'ils sont affectés et qu'ils continuent d'être réellement employés soit à des œuvres d'assistance gratuite en faveur des infirmes, des malades, des indigents, des orphelins ou des enfants abandonnés, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger.

« L'exemption sera accordée ou retirée, s'il y a lieu, par un décret rendu en Conseil d'Etat.

« Art. 5. — La taxe est fixée à 30 cent. 0/0 de la valeur spécifiée à l'article précédent pour les congrégations autorisées et les autres établissements et sociétés désignés dans les lois précitées et à 50 cent. 0/0 pour les congrégations non autorisées. Elle n'est pas soumise aux décimes, le paiement en sera effectué pour l'année écoulée dans les trois premiers mois de l'année suivante au bureau de l'enregistrement du siège social désigné à cet effet sur la remise d'une déclaration détaillée faisant connaître la consistance et la valeur des biens.

« Art. 6. — Le défaut de paiement dans le délai fixé sera puni d'un demi droit en sus, lequel ne pourra être inférieur à 100 fr.

« Un droit en sus est exigible en cas d'omission ou d'insuffisance d'évaluation commise dans la déclaration souscrite pour l'assiette de l'impôt.

« Art. 7. — L'insuffisance d'évaluation peut être établie pour les biens meubles comme pour les biens immeubles, suivant le mode et dans les formes déterminées par les articles 17 et 18 de la loi du 22 frimaire an 7 et 17 de la loi du 23 août 1871.

« Art. 8. — Le privilège accordé au Trésor par l'article 32 de la loi du 22 frimaire an VII pour le recouvrement des droits de mutation par décès s'applique à la taxe établie et aux amendes prononcées par la présente loi.

« Pour les congrégations, communautés et associations religieuses reconnues, l'action en recouvrement de la taxe sera valablement dirigée contre le supérieur ou la supérieure et, pour celles non reconnues, contre tout membre agrégé à un titre quelconque aux dites congrégations, communautés et associations.

« Art. 9. — Les congrégations, communautés et associations religieuses qui, au moment de la promulgation de la présente loi, seront débitrices de droits d'accroissement, auront un délai de 6 mois à partir de cette époque pour délibérer, sans pénalité, mais à la

condition de rembourser au Trésor tous les frais qu'il aurait exposés contre elles.

» Elles pourront opter, à cet effet, entre l'application des règles anciennes et celle des règles établies par la présente loi, sans pouvoir toutefois se prévaloir de l'exemption accordée par le paragraphe 2 de l'article 4.

» Dans ce dernier cas, la taxe annuelle sera calculée à compter du jour de la naissance de la plus ancienne créance du Trésor et liquidée sur la valeur brute des meubles et immeubles, telle que cette valeur aura été déclarée ou constatée pour le paiement de l'impôt sur le revenu, ou, à défaut, au moyen de la déclaration prévue par l'article 5 de la présente loi.

» Faute par elles de s'être libérées dans le délai ci-dessus imparti, les congrégations, communautés et associations religieuses devront acquitter, sans préjudice de tous frais exposés, la taxe annuelle calculée comme il vient d'être dit, à compter du jour de l'ouverture de la plus ancienne créance du Trésor. Elles seront, en outre, passibles d'une amende égale à la moitié de la taxe exigible.

» Art. 10. — Toutes prescriptions et péremptions en matière de droits d'accroissement à la charge des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, qui seraient acquises pendant le délai de 6 mois accordé à ces établissements pour l'option entre l'ancien mode de perception et le nouveau, sont suspendues jusqu'à l'expiration de ce délai augmenté d'un mois, sans que la signification d'aucun acte interruptif soit nécessaire.

» Art. 11. — Sont maintenues toutes les dispositions des lois antérieures qui n'ont rien de contraire aux articles 4 et 10 ci-dessus. »

INFORMATIONS

Le mariage de la princesse Hélène d'Orléans et du duc d'Aoste

On n'a encore fixé ni la date, ni le lieu où le mariage sera célébré; mais tout porte à croire que cet heureux événement aura lieu dans les premiers jours du mois de mai, car M. le duc d'Orléans et sa sœur, M^{me} la princesse Hélène, doivent se rendre à Lisbonne le 5 mai. La princesse restera quelques jours auprès de sa sœur, la reine Amélie de Portugal, pendant que M. le duc d'Orléans ira faire un séjour à la cour d'Espagne.

On sait déjà que le marquis de Vogüé, ancien ambassadeur de France, et M. Edouard Bocher sont chargés de rédiger le contrat de mariage avec M^e Lanquest, le notaire de Madame la Comtesse de Paris.

Le suicide du prince Aohille Murat

Saint-Petersbourg, 20 mars. — Voici quelques détails sur le suicide du prince Murat : Le prince s'est tué le 15/27 février, à trois

heures de l'après-midi, dans son bien de Tchkarlouaschi, au Caucase, en se tirant un coup de fusil Lefauchaux dans la bouche. Le crâne et les os faciaux ont été fracassés.

Sa famille avait déjà remarqué en lui, pendant les jours qui ont précédé sa mort, des symptômes d'aliénation mentale.

Le suicide a eu lieu dans sa chambre à coucher, au moment où la femme et les enfants du défunt prince se tenaient tranquillement sur le balcon de la maison, ne soupçonnant pas la proximité de pareille catastrophe.

La grève des allumettiers

Les délégués de l'Etat et ceux du syndicat des allumettiers ont terminé leur expertise en ce qui concerne la manufacture d'Aubervilliers. Ils ont commencé hier matin celle qui concerne la manufacture de Pantin.

Les délégués de l'Etat auraient reconnu le bien fondé des revendications des ouvriers, en ce sens que le bois français, qui est maintenant utilisé à Pantin et à Aubervilliers, produit beaucoup plus de déchets que le bois russe, autrefois employé dans ces deux manufactures.

Vol par un secrétaire d'un syndicat socialiste

Le comité central du parti ouvrier (section Roubaissienne) et le comité du syndicat textile étaient hier réunis à la salle de la Paix. Le maire, M. Carrette, et l'adjoint, M. Lepers, assistaient à la séance.

Au cours de la réunion il fut constaté qu'une somme de 1,600 francs avait été dérobée au syndicat de l'industrie textile par son secrétaire, Auguste Detollenaere.

Le maire, M. Carrette, fit prévenir le commissaire central d'avoir à procéder sur l'heure à l'arrestation de Detollenaere, qui était dans la salle. Il a été arrêté vers minuit et conduit à la prison municipale. Il sera transféré à Lille cet après-midi.

Cet individu était un des leaders du parti ouvrier de Roubaix.

Marchands de vins, garde à vous!

M. l'abbé Lemire a demandé qu'à partir du 4^e juillet 1895 un débit de tabac ne puisse plus être placé dans le même local qu'un débit de vins.

Les méfaits de l'encre dans les casernes

Par suite de trop nombreuses dépenses causées par des taches d'encre aux effets de literie, le ministre vient de défendre d'une façon absolue l'emploi des lits comme tables à écrire. On devra se servir des tables de chambrée dans les casernes où il n'y a pas de salles de lecture.

Le voleur de cartes stratégiques

Hier comparait, devant la 8^e chambre correctionnelle, sous l'inculpation de vol de cartes stratégiques, Armand Wainnetain, âgé de 34 ans, employé au service géographique du ministère de la guerre.

La surveillance qui amena l'arrestation de

Wainnetain fut provoquée par un vol de cartes destinées à l'Ecole de Saint-Cyr, et c'est la soustraction d'une carte de Madagascar, destinée à l'état-major du général Duchesne, qui amena l'arrestation du coupable.

Wainnetain a été condamné à un an de prison et cent francs d'amende.

Un enfant écrasé

Hier, à Paris, vers midi, rue du Pont-Louis-Philippe, une dame Rosenwig tenait à la main son fils, un bébé de deux ans, lorsqu'elle le lâcha malheureusement au moment précis où partait l'omnibus 464 faisant le service du square Montholon à la gare d'Orléans.

L'enfant fut renversé par la roue du véhicule, qui lui écrasa les deux jambes.

Transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu, le pauvre petit y est mort au bout de deux heures de souffrances épouvantables, après avoir subi l'amputation de la jambe droite.

A coups de sabots

Châlons-sur-Marne, le 20 mars. — Un nommé Candas, âgé de 70 ans, menuisier à Nesle-le-Repons, a tué sa femme, âgée de 65 ans, à coups de sabot.

Le crime a été commis à la suite d'une dispute causée par l'ivresse.

Victimes des huissiers!!!!

Grenoble, 19 mars. — Deux frères célibataires, les nommés Sivas, habitant la commune du Mottier, ont été trouvés morts, hier, dans leur maison.

Sous le coup de la saisie judiciaire et de l'expulsion, ils se sont brûlé la cervelle avec leurs fusils. Ils étaient âgés de quarante-six et de trente-cinq ans.

Horrible suicide

Un sous-chef cantonnier de la ville de Paris, M. Georges Magnier, âgé de trente-six ans, avait épousé, il y a quelques années, une jeune femme qu'il aimait beaucoup et qui l'abandonna.

On l'a trouvé, avant-hier, étendu sur son lit, baignant dans son sang coagulé. Au milieu de sa poitrine était enfoncé jusqu'au manche, à deux centimètres du cœur, un long couteau de cuisine. Le malheureux tenait dans sa main cri-pée un marteau, avec lequel il avait dû frapper sur l'arme pour la faire pénétrer dans les chairs; dans sa main gauche il serrait le portrait de sa femme.

Duels entre officiers et journalistes espagnols

Les officiers de la garnison de Madrid ont tiré au sort les noms d'un certain nombre d'entre eux qui seront chargés de demander réparation aux auteurs d'écrits ou de discours contre l'armée.

A Valence, trois officiers se sont présentés aux bureaux d'un journal et ont engagé les rédacteurs à s'abstenir de commentaires sur les divers incidents de Madrid.

On s'attend à diverses rencontres entre journalistes et militaires.

Explosion d'un bateau allemand

Cologne, 20 mars. — D'après un journal allemand, un bateau contenant de la dynamite a fait explosion à Wesel; vingt-cinq personnes ont été tuées, le bateau a été détruit, un autre bateau est en flammes. Grand nombre de maisons sont effondrées.

BULLETIN FINANCIER

20 mars 1895.

Le marché très ferme au début a ensuite légèrement réagi. Il y a eu quelques réalisations, comme il s'en produit de temps en temps et qui sont du reste salutaires.

Il est à remarquer que chaque fois qu'il se produit un peu de tassement, la hausse reprend ensuite avec une nouvelle intensité.

Le 3 0/0 finit à 103.02 1/2.

Un peu de lourdeur sur les sociétés de crédit. Le Foncier s'inscrit à 898.75. Le Crédit Lyonnais cote 831.25. La Société générale est à 498.75.

Très bonne tenue de nos grands chemins : le Lyon est à 1.512.50, l'Orléans à 1.625.

Le Suez consolide son avance de ces jours derniers.

L'Italien très ferme au début a sensiblement réagi à 89.50.

L'Extérieure a donné lieu à quelques réalisations qui ont du reste été facilement absorbées.

Les fonds ottomans sont calmes. Hausse de la Banque ottomane.

En Banque, la Monte Rosa Gold s'inscrit à 218.75.

L'action des grandes fabriques de papier est à 102.

La Gulf-Lands est à 31.25.

DR LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	9°
Midi,	765 m/m	au-dessus	13°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	9°

Le Printemps

Après avoir subi un hiver des plus rigoureux, nous arrivons enfin au printemps.

La température semble vouloir répondre au changement de la saison, et le soleil, bien que montrant timidement ses rayons, réchauffe quelque peu la terre.

La dépression de la Russie, en provoquant une baisse générale du baromètre sur l'Europe, a ouvert la voie aux courants de l'Ouest qui semblent vouloir s'établir sur nos régions.

AU MOULIN

Au milieu de ce désarroi, les études et le piano s'en allaient de plus en plus à vau-l'eau; et M^{lle} de Nesves eut souhaité que cet état de choses, y compris la maladie de Man' nou, s'éternisât, pourvu que cette dernière n'en éprouvât aucun dommage réel. Pendant que l'institutrice relevait auprès de la meunière M^{me} Morel déjà surchargée du tracé ordinaire, M^{lle} Andrée ne quittait point d'une semelle papa Morel dont elle était devenue l'inséparable compagne, la petite ombre. C'étaient de longues excursions, deux à deux, à travers la plaine et sur les côtes. L'enfant s'enquerrait de tout : du sarment et de l'arbre perdant leurs dernières feuilles rouilleuses; de la terre sans herbe, sans fleur ni moisson. Les questions affluaient : Pourquoi le soleil s'en va-t-il? Pourquoi le froid succédant aux chaleurs? Pourquoi les changements du sol, sec, gris et craquant en été, à présent couleur de chocolat, fumant et sourd? Pourquoi M. Morel se faisait-il si beau, les dimanches, avant de visi-

ter les champs, etc., etc.? Le cultivateur dépensait vainement sa science agricole et technique à contenter cette insatiable curiosité. Aussi, se crut-il obligé de fabriquer « *ad usum puellæ* », une cosmographie originale que nous reproduisons presque textuellement :

— Ma chère polite vierge, il faut remonter un peu haut pour vous traduire ma pensée, remonter jusqu'à Dieu qui a créé les mondes, notamment le soleil et la terre que nous, enfants de la terre et du soleil — prétendent les savants, — connaissons plus intimement que les autres astres. Ce sont nos premiers aïeux; et vous comprendrez mieux, quand vous acquerez l'âge de raison, le respect que le campagnard porte à la terre, son immortelle mère et nourrice. Vous le savez, on aime toujours mieux la mère que le père. Cette terre que nous touchons, que nous pressons — tandis que nous sommes réduits à contempler de trop loin le soleil hors de la portée de nos mains et de notre judiciaire — nous lui consacrons notre amour, notre culte, notre vie. Nous allons au champ comme vous allez à la messe. Le champ, ma mignonne, c'est l'église du paysan. Vous vous parez de vos plus riches habits, les jours fériés, lorsque vous hantez les catho-

drales. Chaque dimanche, jour de repos pour nous, par conséquent jour de fête, nous endossons nos hardes de cérémonie pour figurer décemment en notre église bien plus vaste, aérée, saine et imposante que les basiliques de pierre et de marbre, puisqu'elle a pour dôme la voûte même du ciel, pour murs les horizons; notre sanctuaire où l'on respire, au lieu d'encens évanouissant, le parfum des fleurs et la vigne, où l'or du blé, l'or, l'émeraude et la pourpre du fruit, le chatoiement vigoureux et franc de vos fleurs rustiques suppléent avantageusement les tentures et les tapis d'occasion usés et flétris. La terre, nous l'embrassons, le dimanche, des yeux et parfois des lèvres, nous la remercions des peines et des joies qu'elle nous cause pendant la semaine; et nous remercions le soleil des féconds baisers qu'il lui applique. Le soleil et la terre, mon agneau, c'est comme qui dirait mari et femme, éternellement jeunes, éternellement amoureux. Et dame! Tel qu'un jeune homme, l'époux fait rage du printemps à la fin de l'été; il s'abandonne à sa fougue. Coquin de soleil! on croirait qu'il adopte pour règle de conduite notre proverbe : « *Qui n'aime pas trop, n'aime pas assez* ». Il use et abuse; il violente même sa

moitié. Il ne mesure pas les marques de son affection : souvent ses caresses sont tellement impétueuses et rudes qu'il écaille et gerce la face de sa bien aimée. Il brûle et calcine là où il devrait se borner à chauffer. Il déchaîne involontairement la disette en « brouissant » l'épi, en « taconant » (1) le raisin; il nous met la faim aux entrailles et la pépie au gosier. C'est par suite des étourderies et des incartades du papa soleil que nous adorons et vénérons de préférence la terre, sa servante docile, toujours égale d'humeur, toujours prête à son amour, même lorsqu'elle en pâtit. Quand arrive l'automne, quand la terre a terminé ses couches du fruit, de par la volonté d'en haut, le soleil se modère et raisonne. Il dit à sa compagne en son langage de flamme — car je considère ses rayons comme des paroles de tendresse adressées à la terre, paroles que la terre comprend et auxquelles elle répond en son langage particulier qui mêle le bruissement des feuillées, le murmure velouté des moissons chatouillées par la brise, le cliquetis des capsules de l'avoine, le froissement soyeux des luzernes et des sainfoins, l'arôme tantôt amer tantôt vanillé de ses herbages, au ga-

(1) En altérant la peau du raisin (expression de vignoble).

La température est en hausse presque partout.

Espérons toutefois qu'un beau temps durable nous compensera des misères que nous a apporté le froid de ce triste hiver.

La Mi-Carême

Aujourd'hui 21 mars, Mi-Carême et premier jour de printemps.

Qu'il fasse soleil ou qu'il pleuve, cette première journée sera fatalement belle ou pour les uns ou pour les autres. Les Parisiens, en raison de la grande cavalcade de la Mi-Carême, de même que les Nantais pour leur fête, désiraient, en effet, le ciel bleu avec une ardeur aussi vive que les campagnards aspirent à la pluie.

SAUMUR

Accident de voiture

On nous rapporte « grosso modo » — et nous relatons le fait avec réserves — que, hier, dans l'après-midi, M. Chapin, l'honorable négociant de Yarrains, aurait fait une chute fâcheuse. Son cheval se serait abattu, brisant les brancards de la voiture, et projeté sur le pavé, M. Chapin, relevé par des témoins de l'accident, aurait dit ressentir d'assez vives douleurs.

Nous n'avons pu, faute d'indications précises, contrôler le fait et nous ignorons l'état de santé de M. Chapin.

Chambre de Commerce de Maine-et-Loire

La Chambre de commerce s'est réunie, mardi, pour entendre M. le Président de la Chambre Consultative de Saumur, au sujet du projet de transformation de cette Chambre en Chambre de Commerce.

Elle a pris connaissance ensuite du rapport de la commission et en a adopté les conclusions tendant au rejet de cette demande. Nous espérons faire connaître ultérieurement à nos lecteurs le texte de ce rapport.

La Loire navigable

D'un article de la *République française* concernant la « Navigation intérieure », nous extrayons le passage suivant :

« On ne se préoccupe pas suffisamment, en France, des moyens d'améliorer le régime de nos cours d'eau. Dans les régions du Nord, de l'Est et même du Centre, on a canalisé les rivières, construit les canaux nécessaires ; quelques-uns de ces canaux sont même transformés aujourd'hui pour recevoir des bateaux d'un plus fort tonnage. Paris est devenu, depuis quelques années, le principal port de France.

» Mais combien la situation est différente dans la région de l'Ouest ! Là tout est à faire ou à peu près. Le bassin de la Loire au-dessous d'Orléans a été absolument négligé ; le

zouillis du ruisseau, à la chanson de la rivière, au bourdonnement grave et mélancolique du fleuve, au sifflement et au fouettement du jonc, au chuchotement furtif des roseaux, de même qu'elle répond aux colères du ciel, à ses tonnerres et ses ouragans, par le hurlement et la bataille des vagues de la mer et la décharge de ses volcans — il lui dit : « Assez » peiné, ma bonne vieille ; assez enfanté, repose-toi. Tout à l'heure, notre exact serviteur, » l'hiver, étendra sur toi ses beaux draps » blancs ; et tu dormiras quatre mois afin de » réparer tes forces ». Et la terre obéissante s'assouplit graduellement. Alors, ils se désassocient pour quelque temps ; mais il ne délaissent point sa légitime. Par les claires gelées, après avoir lutté de nombreux jours contre la brume et la nuée, il frôle la terre du bout d'un rayon. Et ce frôlement qui est un sourire signifie : « Je viens te donner un petit bonjour, » prendre de tes nouvelles, me rappeler à ton » souvenir en passant, une minute au plus, » car j'ai bien de la besogne avec les autres » planètes : par ici un hiver à évincer poliment, un printemps retardataire à diligenter » par là ; ailleurs, une canicule à flamber ; » ailleurs encore, un automne à tiédir, un été

fleuve coule sans profit pour personne. Ou a bien canalisé quelques affluents ; mais on en a fait de véritables culs-de-sac, puisque le fleuve où ils arrivent ne peut servir au transit des marchandises qu'ils pourraient lui apporter.

» Quand cette pénible situation changera-t-elle ? Elle met un obstacle absolu au développement de l'industrie dans une région où celle-ci pourrait trouver de puissants éléments ; elle arrête toutes les initiatives. Comme M. Achille Girard, juge au Tribunal de Commerce de Saumur, le disait dans un rapport publié récemment, c'est un véritable malheur qu'un fleuve aussi considérable que la Loire soit privé de tout entretien au point que l'ensablement y empêche complètement la circulation.

» Nous signalions récemment la formation d'un comité d'études pour arriver enfin à rendre la Loire navigable. On doit souhaiter vivement que ses efforts soient couronnés de succès ; car c'est une œuvre qui intéresse un trop grand nombre de départements pour être toujours indéfiniment ajournée. »

Un fromage de Hollande

Afin de répondre aux unanimes et pressants désirs de la population, le Conseil municipal vient de voter, en séance privée, les améliorations ci-dessous à l'aménagement du nouveau local (dans les annexes de l'Hôtel de Ville) affecté à M. le Receveur Municipal, dont la santé, comme chacun sait, nécessite des soins assidus.

Un ascenseur desservira les étages. Les appartements seront capitonnés satin blanc, et du papier d'Arménie (0,35 le cahier, au coin de la rue) y brûlera jour et nuit, particulièrement dans la chambre où trônera le « Montauban » aux armes de la ville. La cave sera pourvue de vins fins, quinquina ou malaga, etc.

Les dépenses, ne devant pas — affirme-t-on — dépasser 32 fr. 28, M. le Receveur Municipal veut bien verser une mensualité de 0 fr. 35.

MONTREUIL-BELLAY

Cheval volé

Avant-hier, dans la matinée, un individu tenant un cheval en laisse se présentait chez M. Nadeau, maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, et lui racontait cette histoire : « J'ai perdu ma valise et j'ai besoin d'argent pour me rendre chez mon père qui habite Argentou-Château, prêtez-moi la somme nécessaire et je vous laisse mon cheval en garantie. »

M. Nadeau déclinant la proposition, le personnage en question se rendit chez M. Lefèvre, autre maître d'hôtel, et lui fit le récit suivant : « Mon cheval a fait, cette nuit, deux fois la route de Doué-la-Fontaine à Saumur ; il est fatigué, il a faim, soignez-le, je vous le laisse, mais avancez moi une somme en garantie. J'ai perdu ma valise et j'ai besoin de monnaie pour ga-

» de la Saint-Martin à éclore. Je n'obtiendrai » mon permis de séjour auprès de toi qu'au » moment du renouveau, quand s'ouvrira la » primevère. Patience, mon retour ne tardera » pas ». En avril, il revient esclave de la foi jurée ; et, rajeunis d'une année à l'inverse de nous, ils célèbrent leurs noces périodiques et et procréent leur famille annuelle, arbres et plantes, feuillages, fleurs et fruits, qui se renouvelle et se perpétuera jusqu'à la consommation des siècles, c'est à dire jusqu'à ce que le soleil s'éteigne, jusqu'à ce que, devenue percluse et caduque, la terre soit frappée de stérilité, ce qui, grâce au maître des maîtres, n'écherra point de sitôt.

» Vous rendez-vous compte, ma chérie, après mon exposé, de ce que sont entre eux la terre et le soleil et de ce qu'ils sont pour nous paysans, pour moi en particulier ? Concevez-vous pourquoi je me vêts de mon mieux, le dimanche, lorsque je me rends aux champs ?

— Oui, monsieur Morel, répliqua Andrée sérieuse et recueillie. Dorénavant, je me ferai belle quand nous irons ensemble dans la campagne.

(A suivre.)

A. M.

gnier Argentou-Château où habite mon père. » M. Lefèvre refusant le marché, l'homme partit dans la direction de Loudun.

Mais la gendarmerie, avisée du fait, se mit à la poursuite du voyageur qu'elle atteignit aux Trois-Moutiers. Il déclara se nommer Lemesle, ouvrier tailleur, rue Nationale, à Saumur, et prétendit que le cheval qu'il conduisait appartenait à son père qui l'avait chargé de le vendre à Loudun. Les gendarmes l'ayant averti qu'ils allaient s'assurer, par télégramme, de sa véracité, il répondit : « Arrêtez-moi, je ne veux pas révéler mon identité, je ne parlerai que devant M. le Procureur de la République à Saumur. Je ne connais pas Montreuil, je n'ai jamais passé dans cette ville. »

On l'emmena et on le confronta avec MM. Lefèvre et Nadeau qui le reconnurent parfaitement. Le prétendu Lemesle affirma qu'il ne se souvenait pas d'être allé chez ces messieurs. Pour lui rafraîchir la mémoire, on l'a transféré à la prison de Fenet et le cheval est en fourrière chez M. Durand, à Montreuil.

Assises de Maine-et-Loire

Les assises de Maine-et-Loire, pour le 2^e trimestre, s'ouvriront à Angers le lundi 13 mai, sous la présidence de M. Lefèvre, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, assisté de MM. Barberon et Cabanon, conseillers à ladite Cour.

ANGERS

Fête de la Mi-Carême

Les éléments les plus précieux sont dorénavant acquis aux organisateurs de la fête de bienfaisance de dimanche prochain.

La cavalcade ne comporte pas moins de 50 groupes.

Au retour du cortège, boulevard de Saumur, aura lieu la grande bataille de fleurs dans un corso qui promet d'être des plus intéressants.

Voici les chars connus jusqu'à présent : *Malbrough* — *Cadet-Roussel* — *Roi Dagobert* — *Char patriotique* (les hommes de bronze) — *Chine et Japon* — *Les Peaux-Rouges* — *Char fin de siècle* — *Char Tonkinois*, etc., etc.

Plus de vingt-cinq landaux feront en outre partie du cortège dans lesquels prendront place clowns, folies, arlequins, pierrots, bébés, mousquetaires, incroyables, etc.

Les musiques qui ont promis leur concours sont : Fanfare du 2^e dragons, musique du 135^e régiment d'infanterie, l'Union musicale, Fanfares du 4^e arrondissement, de Trélazé, de la Doutre et Angers-Fanfare.

Question de casernement

L'administration municipale s'occupe activement de la question de la reconstruction d'une nouvelle caserne pour le 135^e régiment d'infanterie.

En effet, le rapport de M. l'ingénieur sur cette question a été immédiatement transmis aux commissions compétentes du Conseil municipal, pour être étudié.

Incendie d'une fabrique d'huile

Un violent incendie s'est déclaré, mardi, dans une fabrique d'huile de noix appartenant à M. Fourneau, aux Ruettes, commune de Fondettes (Indre-et-Loire), et a pris en peu d'instants de telles proportions qu'en moins d'une heure la fabrique et la maison d'habitation de M. Fourneau étaient détruites de fond en comble. Les pompiers n'ont pu que noyer les décombres et protéger une maison adjacente. Les pertes s'élèvent à plus de 20,000 francs, fort heureusement couvertes par une assurance.

Prytanée Militaire

L'instruction contenant le programme de l'examen et les conditions à remplir pour l'admission au Prytanée, est déposée à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures où elle sera communiquée aux intéressés.

L'examen aura lieu cette année les 1^{er} et 2 juillet au chef-lieu de chaque département, à 8 heures du matin.

Les familles devront faire inscrire les candi-

dats du 1^{er} au 31 mai, à la Préfecture du département où elles résident.

Les tramways d'Orléans

Plus avisés que nos édiles saumurois, le Conseil municipal d'Orléans, revenant sur ses anciens votes, et pour se conformer aux désirs unanimes de la population, a refusé d'approuver le tracé du tramway d'Ouzouer-le-Marché à Orléans dans la traversée de la ville.

Un grand mariage à Paris

On a célébré avant-hier à midi, à Saint-Philippe-du-Roule, le mariage du comte Roger de Castellane-Norante, dont la famille habite quai de Limoges, à Saumur, avec M^{lle} Ligneau, de Paris.

Le cortège nuptial était ainsi composé :

La fiancée et M. Ligneau, son père ; le fiancé et sa mère, la marquise de Castellane-Norante ; le marquis de Castellane-Norante et M^{me} Ligneau, le comte Adhémar de Castellane-Norante et M^{me} Heydmann, le marquis d'Audiffret et M^{lle} Marthe de Castellane, le comte de Terrebasse et la marquise d'Audiffret, M. Heydmann et la comtesse de Terrebasse, le comte de Contenson et la comtesse de Bausset-Roquefort, M. Pigalle et M^{me} de La Vernette, le baron Paul d'Audiffret et la comtesse de Callac, le comte Jean d'Audiffret et le comte Florens de Castellane.

M. le curé de la paroisse a donné la bénédiction nuptiale. Les témoins du marié étaient : le comte A. de Castellane-Norante, son frère, et le comte de Terrebasse, son oncle ; ceux de la mariée : le marquis d'Audiffret, son cousin, et M. Heydmann, son beau-frère.

Très belle musique pendant la messe avec soli chantés par MM. Dubulle et Sellier, de l'Opéra.

La quête a été faite par M^{lles} Renée de Castellane-Norante, de Terrebasse, Germaine et Marthe de Lavigne, accompagnées de MM. Noël Goldschmidt, baron de Charnacé, comte de Callac et comte Raymond de Castellane-Norante.

Remarqué parmi les plus élégantes toilettes : La mariée, en satin blanc recouvert en point d'Angleterre ; marquise de Castellane-Norante, en satin gris lamé d'argent ; M^{lle} Marthe de Castellane, en soie jaune et satin violet, avec chapeau noir orné de plumes noires ; M^{lle} Renée, sa sœur, en robe Pompadour, avec chapeau noir garni de dentelles ; marquise d'Audiffret, en satin rose. Les ravissants chapeaux portés par les sœurs du marié ont été très remarquables.

Le Tapioca Rils est le meilleur des tapiocas.

MARCHÉS

LONGUÉ, 14 mars.

Blé-froment, l'hectolitre, 14 fr. — Seigle, 9 fr. — Orge, 9 fr. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 4 fr. — Foin, la charretée de 780 kilogr., 45 à 50 fr. — Paille, 26 fr. — Pain, les 6 kilogr., 4 50. — Beurres, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, 60. — Volailles, la couple, 4 à 7 fr.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 13 50 à 14 »	de 8 » à » »
Saumur,	de 13 50 à » »	de 8 » à » »
Cholet,	de 13 75 à » »	de 8 75 à » »
Baugé,	de 13 50 à 13 50	de 8 50 à » »
Segré,	de 14 » à » »	de 8 50 à » »
Beaupréau,	de 13 » à » »	de 8 35 à » »
Montfaucon,	de 13 » à » »	de 8 35 à » »
Montrevaux,	de 13 » à » »	de 8 » à » »
Chemillé,	de 13 » à 13 50	de 8 » à 8 25
Champloceaux,	de 13 50 à » »	de 8 25 à » »
St-Florent-le-Vieil,	de 13 75 à » »	de 8 25 à » »
Vihiers,	de 12 50 à 13 »	de 8 » à 8 50
Brissac,	de 13 50 à » »	de 8 50 à » »
Chalonnès,	de 13 » à 13 25	de 8 25 à » »
Doué,	de 12 75 à 13 »	de 8 » à 8 50

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

VENDREDI 22 Mars

1^{re} Représentation du grand succès

L'Attaque du Moulin

Drame lyrique en 4 actes
d'après E. Zola, poème de L. Gallet, musique
d'Alfred BRUNEAU.

Le Jardinier Pratique

LIVRAISON DE FÉVRIER

Sommaire : PETITE CHRONIQUE : Distribution de greffes de pommiers à cidre; Les Azalées; Un arbre comme on en voit peu; Falsification des Champignons. — AU JARDIN: Expérience sur la coupe des boutures; Le meilleur badigeon pour ombrager les serres; Pavot d'Orient vivace varié; Pâquerette à grande fleur double blanche; Aster vivace à grande fleur variée; Impatiens auricomia (Balsamine dorée); Balsamine camélia jaune pâille; Impatiens sultani hybride naine variée; Hortensia de Lindley; Etude sur la taille du rosier: classification des différentes catégories de rosiers; taille des rosiers remontants et des rosiers non remontants. — AU POTAGER: Laitue Bouchartat; Navet blanc dur d'hiver; Céleri violet à grosses côtes; Chou pommé plat de Paris; Chou cœur de bœuf frisé; Conservation des Asperges; La culture de la Truffe; Variations sur les... Choux. — AU VERGER: Des différentes tailles de la vigne (fin); Greffe aérienne au bouchon. — PETITE CORRESPONDANCE.

Gravures : Fig. 8. Pavot d'Orient vivace varié. — Fig. 9. Pâquerette à grande fleur double blanche. — Fig. 10. Aster vivace à grande fleur variée. — Fig. 11. Impatiens auricomia (Balsamine dorée). — Fig. 12. Impatiens sultani hybride naine variée. — Fig. 13. Laitue Bouchartat. — Fig. 14. Navet blanc dur d'hiver. — Fig. 15. Céleri violet à grosses côtes. — Fig. 16. Chou pommé plat de Paris. — Fig. 17. Chou cœur de bœuf frisé.

Abonnement: 3 francs par an.

Le Jardinier Pratique paraît chaque mois en livraison de 32 pages, sur beau papier et d'une impression soignée, ornée de nombreuses gravures représentant les nouveautés horticoles. Il forme chaque année un très beau volume indispensable à tout amateur de jardin.

On s'abonne en faisant parvenir un mandat postal à M. l'Administrateur du Jardinier pratique, 22, rue Richer, à Paris.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malte-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instructive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de Clerget, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et

gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff et Cie la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

SOURDS

Vous entendrez bientôt si vous adoptez la Méthode infallible Ramognino qui a obtenu plus de 16,000 cures dont voici des preuves. Vionnet d'entre guéris: M^{re} Lelu, à Sannois (Marne), d'une surdité de 13 ans; de Mazenod, au Plessis Seine-et-Marne), d'une de 40 ans; Foudrignier, à Fournies (Nord), d'une de 15 ans; Thiérel, à Demanges aux-Eaux, d'une de 21 ans; A. Hugonard, à Saint-Chamond (Loire), d'une de 15 ans; Sœur Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais, a été aussi guérie de surdité, etc. Ecrire à M. le Directeur de l'Institut Ramognino, à Marseille, qui envoie sa notice contre un timbre de 15 c.

Marché de Saumur du Samedi 16 Mars

Froment-commerce, Phectolitre	14	Bœuf 1 ^{re} vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	13 60	Veau	2 20
Méteil	10 80	Mouton	2 40
Seigle	8	Poulets la couple	5 50
Orge	8 05	Dindonneaux	18
Avoine	9	Porc	6 50
Sarrasin	10	Oies	12
Haricots blancs	32	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	28	Œufs la douzaine	70
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	13	780 kilog.	50
Châtaignes	—	Luzeine	50
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	12	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	42	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0.26	66	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0.20	—	Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 70 à 80
Champigny	70 à 80
Varrains	70 à 75
Bourgueil	70 à 80
Restigné	70 à 75
Clunon	70 à 75
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 65 à 70
Ordinaires, environs de Saumur	60 à 65
Saint-Léger et environs	65 à 70
Varrains et environs	60 à 65
Le Puy-Notre-Dame et environs	50 à 55
La Vienne	50 à 55

Le Gérant, L. DELAUNAY

M^{me} ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur

Informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoutera à ses articles un

RAYON DE PARFUMERIE

Assorti des meilleures marques et à des prix déflant toute concurrence sur la place

Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de Parfum; en outre, tout achat de 2 fr. 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.

Etudes de M^e DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e POPIN et BEAUREPAIRE;

De M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, place Dupetit-Thouars, Et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 31 Mars 1895, en l'étude et par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à deux heures du soir,

1^o D'une Maison

Sise au bourg de Coron (Maine-et-Loire),

Comprenant: un corps de bâtiments composé de deux chambres à feu, grenier au-dessus; autre corps de bâtiment, comprenant: chambre à feu, grenier au-dessus, petit appentis, cour.

Mise à prix, ci. . . 2,200 fr.

2^o De la Métairie de la Girardière

Sise commune de Somloire (Maine-et-Loire)

ET SES DÉPENDANCES

Mise à prix, ci. . . 14,000 fr.

3^o Et de plusieurs morceaux de Terre, Pré et Jardin

En 4 lots, dont les mises à prix forment un total de 7,300 fr.

Total des mises à prix: 23,500 fr.

S'adresser, pour renseignements:

1^o A M^e DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o A M^e BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars;

3^o A M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

ANDRÉ DURANCEAU.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE UNE MAISON

Située à la Pichonnière.

Commune de Vivy, à six kilomètres de Saumur, sur le bord du chemin de l'Authion,

Comprenant:

Une chambre à cheminée, une chambre froide, écurie, cellier et autres servitudes, puits avec pompe, cour et petit jardin, allant rendre à l'Authion; le tout contenant 48 ares environ.

On vendrait, si l'acquéreur le désirait, 55 ares de terre y appartenant.

Cette propriété pourrait servir de rendez-vous de chasse et de pêche.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire.

AVIS

Etude de M^e BEZIAU, huissier à Angers

A CÉDER DE SUITE

Une excellente Epicerie

Située dans un des principaux quartiers d'Angers.

Pour renseignements, s'adresser à M^e BEZIAU.

A LOUER

DE SUITE

UN JARDIN AVEC petit PAVILLON

Bien affratté et en plein rapport, rue de l'Abattoir.

S'adresser à M^{me} JUSSEAUME, rue d'Alsace, 1.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

I. UNE MAISON

A Saumur, rue du Roi-René, occupée par M. Verdier, antiquaire.

Un corps de bâtiments

Derrière la maison ci-dessus dont il est séparé par une ruelle.

II.

Une Cave en roc

A Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 3

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A CÉDER

Magasin d'Epicerie et Mercerie

Très bonne clientèle.

S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE bonne domestique sachant faire la cuisine. — Inutile de se présenter sans de bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte	» 50	la boîte	» 70
— extra	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens,	» 50	—	» 80
— extra	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable)	—	—	1 25
Sarignes à l'huile	—	la boîte depuis	» 35

PRIMEURS: Petits pois, Haricots verts, Radis.

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Roedel, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte	0 85	1/2 boîte	0 50
Petits pois Amieux	1	—	0 60
Haricots verts	0 85	—	»
Haricots verts Amieux	1	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne. Artichauts, Pommes de terre, etc.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.